



Déclaration liminaire du SE-Unsa 62 lors de la CAPD du mardi 6 février 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les représentant.es de l'Administration,
Mesdames et messieurs les représentant.es des personnels élu.es en cette CAPD,

Nous nous retrouvons ici, quelques jours seulement après une mobilisation importante de tous les métiers de l'Education Nationale, après le mépris dont ont été victime l'école publique et l'ensemble de ses personnels de la part de notre Ministre. En complément de la méfiance que nous avons maintenant envers Madame Oudéa-Castéra, de nombreux signaux nous inquiètent quant aux véritables priorités données pour l'Ecole. Des annonces « chocs des savoirs » sans fond, avec une vision passéiste et une fois de plus sans moyen pour la mise en œuvre. Cela n'est pas d'augure à rassurer.

Sur le terrain, nos collègues ne vont pas bien. Le mal-être est grandissant et les appels à l'aide de plus en plus fréquents. Le navire Education nationale tangue de plus en plus et il prend l'eau de tous les côtés. Nous vous alertons solennellement ici : gare au naufrage !

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de cette instance. Pour le SE-Unsa, il convient de rappeler, à l'occasion de cette CAPD qui sera peut-être l'unique de l'année, notre attachement fondamental au droit des personnels, à la participation et à la gestion de leur carrière. Depuis la refonte des instances et la modification des compétences des CAP, le gouvernement a fait le choix d'entamer et de restreindre ce droit fondamental. Il est d'ores et déjà possible de voir les premiers effets de ces choix qui, in fine, auront détérioré encore un peu plus les possibilités pour nos collègues de faire valoir leurs droits.

Preuve en est aujourd'hui puisque nous étudierons seulement 4 recours lors de cette CAPD. Et pourtant, nombre de collègues nous ont contactés car en désaccord avec l'appréciation finale qui a été portée suite à leur rendez-vous de carrière. Mais dans la plupart des situations, ces mêmes collègues avouent qu'ils n'entameront pas la procédure de recours (qui est pourtant un droit), par peur que cela impacte le regard de leur supérieur hiérarchique vis-à-vis de leur travail, d'avoir une retombée néfaste pour la suite de leur carrière, crainte d'être stigmatisé à l'avenir comme un opposant à l'administration.

Nous savons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le nombre de dossiers présenté est toutefois réduit car vous avez accepté en amont de cette instance certains recours. C'est un premier signal favorable mais la peur d'être jugé prédomine tout de même et nous le dénonçons.

Ce raisonnement contribue tout simplement à isoler un peu plus les personnels dans leur rapport à la hiérarchie et à des services administratifs eux-mêmes débordés et affaiblis par manque d'effectifs, dans l'incapacité de conduire de façon efficace les missions qui leur sont confiées.

Pour autant, le SE-Unsa est déterminé à poursuivre avec opiniâtreté la défense des personnels afin de permettre que leur carrière se déroule au mieux et dans le respect de leurs droits et des principes d'équité. Ce sont d'ailleurs ces valeurs qui conduisent notre action syndicale. Ces valeurs, selon nous, doivent guider les principes d'action et de décision au sein de cette instance.

Le SE-Unsa souhaite à l'occasion de cette instance rappeler son mandat pour les personnels qui sont bloqués dans les derniers échelons de la classe normale, en raison d'un avis fréquemment posé comme satisfaisant en l'absence de rendez-vous carrière il y a plusieurs années. Nous continuons à réclamer qu'un nouvel avis puisse être posé sur demande de l'agent.

Cela nous conduit également à rappeler un autre positionnement syndical que nous avons : l'évaluation doit être différenciée et surtout ne pas se confondre avec les procédures d'avancement et de promotions des personnels, soumise à des quotas, sans quoi ces moments importants dans la carrière des collègues peuvent être assimilés à des sanctions vécues par les agents, à juste titre, comme particulièrement blessantes, en particulier lorsque les appréciations finales sont pérennes et non conformes à l'appréciation littérale.

Déterminé à œuvrer en faveur d'une amélioration des conditions d'exercice du métier, le SE-Unsa reste attaché à un dialogue social constructif, c'est pourquoi nous vous demandons d'ailleurs, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'appliquer lors de l'étude des recours d'aujourd'hui, la même règle de base que lors de la CAPN de décembre. C'est-à-dire que lorsque l'appréciation finale initiale « Très satisfaisant » soit modifiée en une appréciation finale « Excellent », dès lors que le dossier présente une majorité d'items « Excellent ». Ce serait pour notre organisation, un signal envoyé aux collègues afin qu'ils osent expliciter leurs avis sous forme d'un recours qui ira au-delà d'un simple appel téléphonique à notre organisation syndicale.

Nous vous demandons également, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que suite à cette CAPD recours, les tableaux d'avancement inhérents soient publiés dans des délais « raisonnables », comme cela est indiqué dans les LDG.

En dehors des points à l'ordre du jour de cette CAPD, nous vous avons fait parvenir des questions diverses. Nous avons des interrogations qui demandent des réponses urgentes pour nos collègues en raison de date butoir : il s'agit de la mise en place de la retraite progressive. Les collègues s'inquiètent car ils doivent prendre une décision au plus tard d'ici le 1^{er} mars pour un possible départ en retraite à la rentrée 2024, mais celui-ci est conditionné à l'obtention ou non d'un temps partiel pour l'année scolaire 2024-2025. Or la circulaire sur les temps partiels n'est pas sortie et le calendrier sera en décalage. Les collègues ont besoin

d'être rassurés et de savoir comment se positionner. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons donc quel sera votre positionnement quant à l'accord des temps partiels dans le cadre d'une demande de retraite progressive ? Allez-vous accorder dans tous les cas la quotité choisie en vœu 1 comme le SE-Unsa vous le demande ? Ou allez-vous effectuer d'autres choix ?

Lors d'une audience, nous avons demandé qu'un groupe de travail soit organisé en amont de la sortie de la circulaire, au plan départemental, afin de préciser certains points et situations et d'éviter les dysfonctionnements des dernières années. Pouvez-vous nous indiquer quand celui-ci sera programmé ?

Pour finir, au SE-Unsa, nous sommes résolus à respecter notre engagement en tant qu'agents du service public d'Éducation, c'est à dire : faire vivre nos valeurs républicaines à l'École et pour l'École afin de permettre à tous nos élèves de réussir. Il serait temps que le ministère en fasse réellement autant en donnant à l'école publique les moyens nécessaires pour assumer ses missions et en attribuant à ses personnels une revalorisation conséquente. Fidèle à notre ADN, nous préférons toujours l'école Jules Ferry à l'établissement Stanislas.

Je vous remercie pour votre attention.

**Pour le SE-Unsa 62
Julie DUHAMEL
Secrétaire départementale**